





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-163**

**Séance publique du**

**20 avril 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc165453-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaele LENFANT, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : S.Dijon

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Jeunesse et Vie Etudiante

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2015

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a déterminé parmi ses objectifs stratégiques les principes de conforter et d'accentuer la qualité de vie quotidienne des Aixois, d'améliorer la qualité des services rendus à la population sur l'ensemble des sites de la ville en prenant en compte les aspirations des citoyens et ce, dans un environnement budgétaire contraint.

La politique enfance jeunesse qui est développée au sein de notre commune s'inscrit dans ce cadre prédéfini. Je vous propose de soutenir l'association « Centre International des Arts et Cultures Urbaines » ( CIACU) qui porte des projets jeunesse en relation avec ces objectifs et qui développe notamment des actions de pratiques et de rencontres autour de la danse Hip-Hop.

Cette subvention a été validée en date du 10 Mars 2015.

En conséquence, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** pour l'exercice 2015, une subvention de 7 200 € ( sept mille deux cents euros) à l'Association « CIACU » sur la ligne budgétaire « subventions associations de jeunesse » N° 1529 422 6574 qui présente les disponibilités nécessaires,
- **ADOPTER** l'avenant N° 8 à la convention d'Objectifs avec l'association « CIACU » présenté en annexe,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Petite Enfance, Jeunesse, Éducation et Accueils de Loisirs à signer cet avenant N°8.



Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER





Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES**

*Qualite de Vie*

**Direction Jeunesse et Vie Etudiante**

**ASSOCIATION  
CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES  
CIACU  
EXERCICE 2015  
AVENANT N° 8  
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2013-2015 N° 2013-43**

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par l'Adjoint délégué Petite Enfance et Jeunesse,  
agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du .....  
désignée sous le terme "la Commune" d'une part,

et,

L'Association "**CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES**" ci-après désignée "l'Association" dont le siège social est sis 37, Boulevard Aristide Briand - 13100 Aix-en-Provence; N° SIRET : 47957362800035 - représentée par son Président en exercice, Monsieur DELEUZE Luc, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration.

**PREAMBULE**

La Commune a adopté par délibération N° 2013-43, lors du Conseil Municipal du 28 Janvier 2013 une Convention d'Objectifs 2013-2015 avec l'Association,

Afin de soutenir son action en direction des jeunes, il est aujourd'hui attribué à l'Association une subvention complémentaire de fonctionnement.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

## Article 1

Est ajouté à cette convention :

Article IV) « Moyens accordés par la commune »

1) Subventions

a) Déterminant du montant

Au regard des actions et projets précités, une subvention complémentaire de fonctionnement est accordée à l'Association pour l'exercice 2015 par la délégation Petite Enfance et Jeunesse de la Commune pour un montant total de **7 200 €** (sept mille deux cents euros).

L'aide de la commune sera créditée en une seule fois au compte de l'Association suivant les procédures comptables en vigueur.

## Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établies entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

A Aix-en-Provence, le :

Pour la Commune

Pour l'Association

Le Maire ou  
L'Adjoint Délégué Petite Enfance et Jeunesse

Le Président